

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2008

Convocation le 3 juin 2008

Présents : Jean Claude FLACHAT, Maire ; Jean Marc DECITRE, Michel LEGRAND, Gérard GONON, Adjoint ; Jean-Philippe GENTHIAL, Marie-Pierre BERAUD, Annie PRAT, Henri RIVAT, Ludivine RIVAT, Odette SEYTRE, Sébastien THOLOT, Alexandra DREVET

Excusés : Bernard FARA, Adjoint ; Claude PERRETON, Patricia AGRAMUNT

Secrétaire de séance : Ludivine RIVAT

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Renouvellement du contrat de maintenance du réseau d'eau :

A l'unanimité, il est décidé de renouveler ce contrat avec la Lyonnaise des Eaux pour une durée de trois ans.

Schéma directeur du réseau d'alimentation en eau potable : dossier de consultation des entreprises :

A l'unanimité, l'assemblée approuve le dossier de consultation des entreprises proposé par la DDAF. Des cabinets vont être sollicités afin qu'ils présentent leurs offres.

Protection du captage de la source en vue de l'alimentation en eau potable du hameau de « Choméol » :

Il est demandé à la DDASS de désigner un hydrogéologue et la mise en place de cette protection est décidée à l'unanimité.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement :

Après avoir pris connaissance du rapport 2007, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité. Ce document est consultable en mairie jusqu'au 17 juillet 2008.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Subvention allouée en réunion du 04/03/2008 à «La Pampille » :250.00 €

ASVG Tennis de table	600.00 €	OGEC (Aides maternelles)	18 400.00 €
AFR (C. périscolaire & CLSH)	52 866.58 €	Assoc. Fr Myopathies	80.00 €
Centre Léon Bérard	200.00 €	Eurecah	80.00 €
Arc en Ciel	40.00 €	Père Noël du Lundi	40.00 €
R.U.S.E.	50.00 €	ACTIS	40.00 €
Assoc. Sclérosés en Plaque	40.00 €	MATHIS pour la vie	40.00 €
Amis de la médiathèque dpmt	150.00 €	CFA Les Mouliniers	160.00 €
Crèche les Minipouces	414.80 €	RIV'MOMES	A déterminer
OGEC (particip./enfant...)	Votée au 4è tr. 2008		

RENOUVELLEMENT DES LIGNES DE CREDIT

Plusieurs organismes bancaires ont été consultés. L'offre du Crédit Agricole Loire - Haute-Loire est retenue, à l'unanimité, sur la base d'un taux égal au T4M + une marge de 0.20 % pour les deux lignes de 150 000.00 € et de 200 000.00 €

PERSONNEL COMMUNAL : REFORME DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE

A l'unanimité, il est décidé de retenir la troisième option proposée par le Centre de Gestion 42 : « toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel ».

DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Section d'exploitation :

Art. 658	Participation à la station de traitement	+ 400.00 €	Art. 66111	Rbmt intérêts emprunts	- 400.00 €
----------	--	------------	------------	------------------------	------------

Budget communal :

Section de fonctionnement :

61551	Réparations véhicules	+ 5 150.00 €	7718	Autres produits	+ 100.00 €
			773	Mandats annulés	+ 40.00 €
			778	Autres produits except.	+ 10.00 €
			7788	Autres reprises	+ 5 000.00 €

Section d'investissement :

2315-159	Reboisement Chaumas	+ 600.00 €	2313-164	Façades La Poste	- 600.00 €
2315-162	Voirie 07'08	+ 12 422.00 €	2315-161	Toiture église	- 5 000.00 €
2315-149	Accès zone AUa	- 2 100.00 €	2315-163	Zone AUi	- 4 400.00 €
1323-162	Subv. Dpmt	(R)+ 922.00 €			

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité, Jean-Philippe GENTHIAL est désigné correspondant en charge des questions de défense dans la commune.

DESIGNATION DES ELUS INVITES A SAINT-ETIENNE METROPOLE :

Parmi les commissions proposées, le conseil municipal nomme les personnes suivantes :

Collecte et traitement des déchets :	Jean Claude FLACHAT
Culture et équipements culturels :	Michel LEGRAND
Patrimoine, Communication :	Michel LEGRAND
Tourisme :	Michel LEGRAND
Equipements multilocaux :	Jean Claude FLACHAT
Agriculture :	Jean-Philippe GENTHIAL
Développement Durable, Contrat de rivière :	Jean Claude FLACHAT

QUESTIONS DIVERSES

- **Lecture du courrier de Mlle MONDON et de Mr GUILLAUME**, nouveaux propriétaires à « Saleyres » qui souhaitent acquérir l'espace devant leur immeuble. Le Conseil, à l'unanimité, décide de leur louer sous forme de location verbale cette portion de la voie communale au tarif annuel de 10.00 €. Il leur sera demandé de ne pas empiéter sur la chaussée.
- **SIEL : Demande d'adhésion des communes de La Chamba et La Chambonnie** : adopté à l'unanimité.
- **Lecture du courrier de la Préfecture** au sujet de la nomination d'un membre élu par le Conseil Municipal au sein du CCAS qui ne peut pas être représentant de l'UDAF. Gérard GONON, membre nommé du CCAS, est désigné représentant de l'UDAF.
- **Délégations du Conseil Municipal au Maire** : la délibération du 15 mars est complétée par l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la passation des marchés.
- **Bail avec l'Association communale de Chasse** : Le Maire est autorisé à signer le bail longue durée qui sera contracté avec cette association pour la location d'une partie de la parcelle cadastrée section AZ N°84 sur laquelle a été construit le relais de chasse.
- M.P. BERAUD rappelle que La Croix du Planil risque de causer un accident dans le cas où des enfants joueraient près de ladite croix.
- M. LEGRAND explique que des motards passent sur le Chemin de La Croix Rouge et y font des manœuvres qui provoquent des projections auprès des riverains et de leurs biens : il est rappelé que ces agissements sont interdits par le Code de la route et que des procès-verbaux pourraient être dressés envers les contrevenants.
- Le compteur électrique de la Chapelle de Leytra sera désormais à la charge de la commune et non plus à celle du Comité des Fêtes.
- Il est rappelé aux propriétaires qu'ils ont l'obligation d'élaguer les arbres le long de leurs parcelles riveraines de voies communales et de chemins ruraux.

Séance levée à 23 h 10

Le Maire

Jean Claude FLACHAT